



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 4 décembre 2020

Installation du comité départemental du plan de relance en Maine-et-Loire

Le plan **France Relance** qui a été annoncé le 3 septembre 2020 par le Premier ministre est doté de 100 milliards d'euros au bénéfice de la compétitivité de l'économie française. Outre les mesures à portée nationale, telles que la baisse des impôts de production, l'allocation de rentrée scolaire ou la prime à l'embauche des jeunes, sa mise en œuvre doit s'opérer au plus près des territoires pour les mesures qui sont assorties de financements territorialisés, au travers des appels à projets, des guichets déconcentrés ou des enveloppes entièrement gérées par les préfets.

Dans l'objectif de la déclinaison territoriale du plan de relance, vendredi 4 décembre 2020, Pierre Ory, préfet de Maine-et-Loire, a présidé le premier comité départemental de suivi du plan de relance en Maine-et-Loire.

Cette instance s'est réunie après l'installation par le préfet de région du comité régional de suivi et d'exécution du plan en Pays de la Loire, le 30 novembre dernier.

En présence des parlementaires, d'élus locaux, des chambres consulaires et organisations professionnelles, ainsi que des services de l'État concernés, le préfet a présenté les enjeux et la méthode de mise en œuvre de ce comité, qui a vocation à se réunir chaque trimestre à minima. Il a notamment insisté sur :

- **l'objectif visé : permettre une transformation profonde du tissu économique** afin de répondre aux défis à long terme de la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale ;
- **Un impératif : financer rapidement des projets** qui soutiennent et pérennisent l'activité économique et l'emploi.
- **la méthode, basée sur la concertation** entre les services de l'État, les élus locaux et les acteurs économiques du territoire pour identifier les projets, mobiliser les financements du plan France Relance et lever les obstacles.



Ainsi que l'a rappelé le préfet Ory, dès le printemps 2020, dès que l'ampleur de la crise a pu être identifiée, un dispositif de soutien de l'économie sans précédent a été mis en place par le gouvernement, avec les leviers de mesures financières inédites, l'adaptation de notre droit et de nos procédures, grâce au fonds de solidarité, aux reports de charges, aux prêts garantis par l'État, à l'indemnisation massive de l'activité partielle.

En Maine-et-Loire, les chiffres illustrant l'ampleur de la mobilisation gouvernementale sont les suivants :

- **près d'1 milliard€** de prêts garantis par l'État au bénéfice de **5 458 entreprises**.
- **214 M€** d'indemnités au titre de l'activité partielle versés, correspondant à 22 millions d'heures indemnisées : au plus fort de la crise, sur un même mois, ce sont 51 000 entreprises et **358 000 salariés** qui ont bénéficié de la mesure.
- **57M€** d'aides versées au titre des volets 1 et 2 du fonds de solidarité nationale.

Cela s'est également traduit par le financement des projets de collectivités, accompagnés à hauteur de 5,2 millions d'euros par la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), obtenus à titre exceptionnel.

Ce sont également **11 projets qui seront financés au titre de la réindustrialisation** ou du soutien aux filières d'excellence, pour un montant cumulé de presque 9 M€. Ces fonds permettront à des entreprises du Maine-et-Loire de diversifier leur activité, de moderniser leurs procédés de fabrication et ainsi de pérenniser leur présence en région avec à la clé 600 emplois confortés et une **prévision de création de plus de 187 emplois**.

PLAN DE RELANCE, MODE D'EMPLOI

Deux sites internet pour permettre aux porteurs de projet d'identifier facilement les dispositifs d'aide mobilisables :

- <https://france-relance-pdl.aides-territoires.beta.gouv.fr>
- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/plans-de-soutien-sectoriels>

Pour plus d'information, les porteurs de projet peuvent également mobiliser :

- **Leur Sous-Préfet d'arrondissement**, qui constitue l'interlocuteur de proximité de référence pour le plan de relance de l'État en lien avec les Directions et les opérateurs de l'État
- le dispositif **AIIÔ PME** de la chambre régionale de commerce et d'industrie
 - **02 40 44 60 01**
- L'un des **numéros verts** mis en place par le Conseil régional :
 - **0 800 041 111** pour les acteurs économiques (chefs d'entreprise, commerçants, artisans, indépendants).
 - **0 800 042 222** pour les associations culturelles, sportives et en charge de la précarité.
 - **0 800 043 333** pour les communes et des intercommunalités

